

Le Petit Vivierois

LA GAZETTE DE VIVIÈRES (AISNE) - N° 5 - AUTOMNE 2009

Roulez, jeunesse !

En cette période de rentrée des classes, il nous a paru logique de consacrer ce numéro du *Petit Vivierois* aux jeunes générations.



Les élèves de l'école primaire Viviers-Puiseux, année scolaire 2008-2009

DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE DANS LES ÉCOLES RURALES

Afin d'accélérer le développement des usages des nouvelles technologies dans les écoles primaires, le ministère de l'Éducation nationale a décidé d'attribuer une enveloppe de 50 millions d'euros pour équiper 5 000 communes rurales (moins de 2 000 habitants) en ordinateurs, en tableaux blancs interactifs, en matériel

de visioconférence et en ressources numériques pédagogiques. L'Éducation nationale contribue ainsi au projet d'une société de l'information pour tous. Son rôle est de dispenser à chaque futur citoyen la formation qui lui permettra de faire une utilisation raisonnée des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Un plan d'action sur 3 ans, pour développer les TIC à l'école primaire a d'ores et déjà été mis en œuvre pour amener 100 % des élèves du 1^{er} degré au niveau du Brevet Informatique et Internet (B2I) d'ici 2010.

Parallèlement, un plan pour encourager l'équipement des écoles en « classes

(Suite en page 2)

Cadeau de naissance

La venue d'un nouveau-né est toujours source de joie pour les parents. Mais aussi pour notre communauté, heureuse de voir le village se repeupler et sa population rajeunir, permettant le maintien d'un tissu social mais aussi certaines structures (écoles) ou activités (centre de loisirs). Ainsi, en signe de bienvenue, le CCAS (Commission communale d'action sociale) de Vivières offrira à chaque naissance un **chèque cadeau d'une valeur de 50 euros** à utiliser dans le magasin "Aubert" de Soissons. Celui-ci sera remis ou envoyé par le biais de la mairie. Le Conseil municipal et le CCAS ont également décidé d'une rétroactivité au mois de novembre 2008.

Gardes d'enfants

À Vivières, certains parents sont à la recherche de nourrices agréées (ou non) et semblent rencontrer quelques difficultés à trouver. Aussi, si le **métier de nourrice agréée** suscite un intérêt pour certain(e)s d'entre vous, sachez que les premières démarches sont simples : il vous suffit de prendre rendez-vous avec la PMI*. À savoir : la durée de l'audit avant l'agrément est de 9 mois maximum et une formation de 60 heures est à suivre avant l'accueil d'enfants.

*Protection maternelle et infantile
7 rue des Francs-Boisiers - BP 36
02200 Soissons
Tél. : 03 23 76 30 58

Coup de frein !

Le saviez-vous ? Sur une route sèche, avec une voiture en bon état¹ et un temps de réaction d'une seconde², la distance nécessaire à l'arrêt total du véhicule est de :

- 13,5 m. à 30 km/h
- 28 m. à 50 km/h, soit la longueur de 7 voitures mises bout à bout !
- 40 m. à 60 km/h
- 46,5 m. à 70 km/h
- 70,5 m. à 90 km/h

Sur route humide, les distances de freinage sont à **multiplier par 2**.

¹ en particulier freins, pneus et amortisseurs.

² temps moyen de réaction (sans fatigue, ni alcool, ni médicaments).

(Suite de la page 1)

mobiles », matériels nomades dotés d'un accès à l'Internet et d'un parc d'ordinateurs portables se met en place avec une opération pilote en partenariat avec des industriels.

L'équipe enseignante de l'école est intimement associée au projet d'équipement et l'inspecteur de l'Éducation

nationale est également un interlocuteur privilégié. En liaison avec ces deux partenaires, le Syndicat scolaire de Puisieux-en-Retz, Soucy et Vivières s'est porté candidat, dans le cadre de ce projet, pour bénéficier d'une subvention permettant d'équiper le second cycle des écoles primaires, c'est-à-dire l'école de Puisieux-en-Retz. ■

QU'EST-CE QUE LE BAPTÊME CIVIL ?

L'origine du baptême civil date du 20 prairial an II (en français de nos jours : le 8 juin 1794) et remonte donc à la Révolution Française.

À Paris, ce n'est que depuis les élections de 1995, soit il y a moins de quinze ans, que le baptême civil a été rétabli. Dans les régions, cette tradition s'est plus ou moins bien perpétuée et tout dépend de la politique municipale et de la volonté du maire en place. Il n'existe pas de texte officiel qui prévoit le baptême civil et c'est donc le maire au maire de décider, car rien ne l'y oblige. Le baptême civil est une cérémonie de

parrainage, un engagement moral dépourvu de conséquence juridique. Le maire fait, en général, un rappel historique sur l'origine de la cérémonie du baptême civil, puis un discours sur l'enfant et rappelle les valeurs républicaines. Il demande aux parrains et marraines de s'engager solennellement et d'accepter leurs nouvelles "responsabilités". Le certificat de parrainage civil est remis aux parents ainsi qu'aux parrains et marraines et un exemplaire est destiné à l'enfant.

Le maire de Vivières a déjà procédé à quelques baptêmes civils. ■

Vie municipale

SÉCURITÉ ET COMMUNICATION

✓ **Notre projet sécurité incendie** est désormais lancé. Après avoir dépouillé les appels d'offres d'assistance à maîtrise d'œuvre, le conseil municipal a autorisé le maire à contracter avec la société Soderef. La première étape va consister pour la Soderef à recueillir, courant juin, toutes les données techniques permettant de concevoir les solutions les mieux adaptées à nos besoins, à en évaluer les coûts estimatifs et à rechercher les subventions possibles pour ce type de projet.

Ces solutions valorisées devraient pouvoir être présentées au conseil dès la rentrée de septembre et aboutir à la réception d'un cahier des charges pour lancer un appel d'offres.

Un comité de pilotage a été mis en place et vous tiendra informés de l'état d'avancement de ce projet.

✓ **Le projet de développement du haut débit Internet** a été relancé par l'apparition d'une nouvelle solution technique dénommée NRA-ZO (ZO pour Zone d'Ombre) et qui a été validée avec la direction régionale de France Télécom. Cette solution permettrait de fournir à l'ensemble des hameaux de la commune des débits identiques à ceux de nos voisins de Puisieux-en-Retz ou de Soucy, soit plus de 10 Mbps. Une démarche a été entreprise auprès du Conseil général pour qu'il signe une convention de partenariat avec France Télécom, à l'image de celles signées par les Conseils généraux de l'Oise et de la Somme. Notre commune a proposé d'être un site pilote pour le département de l'Aisne pour l'implantation de cette solution. ■

Tir à l'arc : le Roy de France à Vivières !

Chaque compagnie d'arc de France organise, à Pâques, le Tir à l'Oiseau qui désignera son Roy pour l'année. Le 1^{er} mai, le Roy de chaque compagnie peut venir disputer le titre de Roy de France lors d'une grande compétition. Organisée par la compagnie d'Arc de Vic-sur-Aisne qui a choisi de venir s'installer sur les terres de Vivières, c'est à la Ferme de l'Épine (un grand merci à Francis !) que les 5 perches supportant les oiseaux de bois ont été érigées. Comme à l'habitude, la journée a été digne d'un Championnat de France, avec la participation d'environ 200 tireurs et de très nombreux visiteurs et accompagnateurs. C'est finalement un Normand qui a remporté le titre tant convoité ! À noter : la présence du Roy de la compagnie de Nice et, bien sûr, celles de notre Roy, Kevin Callay et de notre Roitelet, Bryan Gay (le tir des roitelets a eu lieu le matin).

En juillet, la Compagnie d'Arc de Vivières a organisé le Tir 3D, compétition à laquelle ont pu s'inscrire les tireurs licenciés à la FFTa. Des archers du plus haut niveau y ont déjà participé, tels Odile Boussière, championne du monde ou Bruno Brouille, membre de l'équipe de France. Les scores réalisés sont pris en compte par la FFTa qui établit un classement national. Les premiers de ce classement pourront prendre part aux championnats de France de chaque discipline. Antoine et Maxime Durand, Kevin Callay et Melvin Lemerle se classent aux meilleures places. Résultats très prometteurs et dont la compagnie est très fière ! Après quelques titres de champion de Ronde, champion départemental ou champion de Ligue, un titre de champion de France serait formidable et reste à la portée de certains de nos jeunes compétiteurs ! Mais il faudra encore beaucoup de flèches décochées et d'assiduité aux entraînements de Jean-Luc Ducrot !



Vivières, nouvelle terre de rugby...

Le premier mai dernier, notre village a été le théâtre d'étranges affrontements. Non, pas de révolution naissante en perspective, mais tout de même une belle évolution à noter. L'équipe de rugby du BBR (équipe de jeunes joueurs de rugby issus du monde rural) a en effet organisé son tournoi annuel de rugby à 7 sur le terrain de football de Vivières, prêté pour l'occasion par la mairie, ainsi le ballon ovale a remplacé le ballon rond. Une soixantaine de joueurs ont ainsi enchaîné mêlées, mauls, passes croisées, chisteras... durant toute la journée jusqu'à n'en plus pouvoir. À noter le beau temps offert par le ciel viviérois, et surtout le bon esprit généré par l'air pur de notre campagne, enfin le combat de tous les participants, y compris les filles qui se sont empoignées dans un match opposant les blondes aux brunes (score final : 3 essais partout). Finalement, tout le monde repartira chez lui repu et heureux de sa journée, déjà prêt à revenir l'année prochaine.

Quel dynamisme !

12 avril. Comme chaque année, à Pâques, le Foyer rural de Vivières a organisé une **chasse à l'œuf** dans les rues du village. Pour cette édition, ils étaient une quarantaine d'enfants (contre une trentaine en 2008), âgés de 2 à 12 ans, à parcourir pendant plus d'une heure un tracé reliant la Fontaine Sainte-Clotilde au terrain de football, encadrés par 6 adultes. Au final, ce seront plus de 600 œufs et sujets en chocolat qui auront été débusqués des taillis !

31 mai. Dès potron-minet, la rue Saint-Hubert, la place de l'église et la rue du Château se sont trouvées envahies d'étals colorés pour la **brocante annuelle**. Cette année, environ 30 personnes, Viviérois ou extérieurs, y ont participé.

13 juin. En ce samedi soir, environ 65 personnes ont partagé leur passion pour le **loto**. Étaient en jeu : GPS, appareil photo numérique, lots de bagages, cadre photo numérique, vaisselle, hamac...

27 juin. C'est sous l'abri de trois chapiteaux que plus de 130 adultes et 16 enfants se sont retrouvés au **repas dansant** pour déguster de délicieux cochons de lait à la broche. Le début de soirée a été animé par un excellent concert de jazz offert par le groupe NoName Jazz (photo). Ensuite, Joël Delettre a pris la soirée en mains pour faire jouer et danser l'assistance.

Un grand bravo aux bénévoles du Foyer rural qui ne comptent ni leur temps ni leur énergie pour proposer chaque année ces activités aux Viviérois !

Renseignements : Mme Dominique Parent au 03 23 72 54 94 (après 20 h).



> État-civil (mars 2009 -> juillet 2009)

■ NAISSANCES :

Toutes nos félicitations aux parents et bienvenue à :

- Océane Noémie Stéphanie **Bonnin**, née le 19 avril 2009 à Soissons
- Théo Henrique **Lopes**, né le 6 juin 2009 au Blanc-Mesnil.

Avec toutes nos excuses aux parents des bébés nés en novembre 2008 et ne figurant pas dans le dernier numéro du *Petit Vivierois* :

- Anne-Louise Charlene **Baudelet**, née le 10 novembre 2008 à Compiègne
- Enzo Gerhard Carlos **Lopes Da Silva**, né le 7 novembre 2008 à Compiègne
- Hugo Gilles Péro Alexis **Roche**, né le 20 novembre 2008 à Soissons.

■ MARIAGE :

Tous nos vœux de bonheur à mademoiselle Cécile **Honoré** et monsieur Antony **Chasserio** qui se sont unis à Vivières le 20 juin 2009.

> Loisirs

■ PISCINE

Rue Alfred Juneaux - Villers-Cotterêts
Téléphone 03 23 96 18 27

• Horaires d'ouverture

Période scolaire

- lundi 12h-13h30 et 18h-20h
- mardi 18h-20h
- mercredi 9h-12h et 14h30-20h
- jeudi 12h-13h30 et 18h-20h
- vendredi 16h-20h
- samedi 9h-12h et 14h30-19h
- dimanche 9h-12h

Petites vacances scolaires Zone B

- lundi 12h-13h30 et 14h30-20h
- mardi 9h-12h et 14h30-20h
- mercredi 9h-12h et 14h30-20h
- jeudi fermée
- vendredi 9h-12h et 14h30-20h
- samedi 9h-12h et 14h30-19h
- dimanche 9h-12h

MAIRIE DE VIVIÈRES

• Permanence de la mairie

Mardi de 9h à 11h30
Jeudi de 17h à 19h30
Téléphone 03 23 72 71 04
E-mail : vivieres2@wanadoo.fr

> Ordures ménagères

• Septembre 2009

Papiers/journaux les mardis 8 et 22
Verre les mardis 1^{er}, 15 et 29

• Octobre 2009

Papiers/journaux les mardis 6 et 20
Verre les mardis 13 et 27

• Novembre 2009

Papiers/journaux les mardis 3 et 17
Verre les mardis 10 et 24

Pour tout problème de collecte, contacter M^{lle} Carbonneaux au 03 23 96 60 19.

! La prochaine collecte des encombrants sera effectuée le jeudi 8 octobre 2009 au matin.

> Informations utiles

■ URGENCES

Samu 15
Pompiers 18
Gendarmerie 17
Gaz de France (sécurité, dépannage) 03 23 64 23 23
EDF (sécurité, dépannage) 0 810 33 32 02

■ MÉDECINS GÉNÉRALISTES :

Dr Amsellem 03 23 72 69 76
Dr Assemat 03 23 96 08 02
Dr Caron 03 23 96 29 00
Dr De Boynes 03 23 96 09 53
Dr Delbende 03 23 96 29 00
Drs Flaure 03 23 72 66 22
Dr Kovar 03 23 96 10 54
Dr Métrop-Demichélis .. 03 23 96 12 13
Drs Richard 03 23 96 19 14
Dr Wascat 03 23 96 08 53

En cas d'urgence, veuillez composer le 15 qui vous orientera vers le médecin de garde.

■ DENTISTES :

Dr Benchabatt 03 23 96 08 08
Dr Clerget 03 23 72 50 09
Dr Dessaux 03 23 96 15 11
Dr De Valence
Guillaumot 03 23 96 88 88
Dr Halimi 03 23 96 88 88
Dr Mascitti 03 23 96 19 32
Dr Quilès 03 23 96 15 11

MAIRIE DE VILLERS-COTTERÈTS

• Standard tous services

Téléphone 03 23 96 55 00
<http://www.mairie-villerscotterets.fr>

■ OPHTALMOLOGISTE :

Dr Convert 03 23 72 50 33

■ CABINETS INFIRMIERS :

Outrebon Stéphane ... 03 23 96 97 76
Rambach Martine 03 23 96 14 19

■ PHARMACIES :

Centrale 03 23 96 11 31
Denolle 03 23 72 13 43
Dericq 03 23 96 97 97
Ducat 03 23 96 14 48

Pour obtenir l'adresse de la pharmacie de garde, composez le numéro de téléphone de votre pharmacie habituelle. Celle-ci est équipée d'un répondeur qui vous indiquera la pharmacie de garde.

■ VÉTÉRINAIRES :

Thévenin-Chauvin 03 23 96 13 86

■ CAISSE PRIMAIRE D'ASS. MALADIE

Téléphone 03 23 96 11 66

■ ADMR

Téléphone 03 23 96 10 50

■ TAXIS

Torcq 03 23 72 55 15
Gressier 06 07 21 31 12
Volker 06 07 98 20 05

■ MÉDIATHÈQUE

Téléphone 03 23 96 48 20

• Horaires d'ouverture

- mardi de 13h à 18h
- mercredi de 10h à 18h
- jeudi de 13h à 18h
- vendredi de 13h à 18h
- samedi de 10h à 17h

■ DÉCHETTERIE

Téléphone 03 23 96 43 57

• Horaires d'ouverture été*

- lundi 9h-12h et 13h30-19h
- mardi 9h-12h et 13h30-19h
- mercredi 9h-12h et 13h30-19h
- vendredi 13h30-19h
- samedi 9h-12h et 13h30-19h
- dimanche : 9h-13h

*En hiver, la déchetterie ferme ses portes à 17 h, au lieu de 19 h.

"Le Petit Vivierois"

Comité de rédaction : Sylvie Bernard, André Pommier, Christophe Stanley, Rémi Vanlerberghe.
Ont également participé à ce numéro : Georges Gourland, Mireille Lagneau, Simon Vanlerberghe.
Conception, réalisation : Célyne Muller
Impression : Villers Imprim'
Contact : petit-vivierois@wanadoo.fr